

# La lettre du **secteur public**

---

Questions à ...  
04/12/2009

## **Alain MAURICE, maire de Valence. Conséquence de l'autonomie des universités : « le risque du recentrage »**

### **Vous organisez à Valence les Etats généraux de l'Enseignement supérieur et de la Recherche les 10 et 11 décembre. Avec les maires des villes moyennes, vous exprimez des inquiétudes sur l'avenir des sites d'enseignement supérieur de proximité. Pourquoi ?**

Les orientations actuelles de la politique nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche soulèvent de légitimes inquiétudes auprès des élus territoriaux. En effet, le rapport Goulard, aujourd'hui mis en œuvre par la loi L.R.U., réorganise la gouvernance des universités qui ont des tentations de se recentrer sur leurs sites. Il existe pourtant 95 universités délocalisées en France et Valence, aujourd'hui avec 9600 étudiants en Drôme-Ardèche, est la première d'entre-elles. On constate que dans le cadre de cette réforme, l'ensemble des moyens de l'Etat est clairement fléché sur ces pôles de formation et de recherche à vocation internationale et que les antennes délocalisées souffrent de l'absence de reconnaissance.

Dans ce cadre, le pôle universitaire de Valence sera une force de propositions et restera exemplaire dans le processus de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et dans le développement d'excellence autour de niches et de filières spécialisées, gage d'employabilité pour les jeunes diplômés.

Elle est forte de sa politique locale offensive, qui permet à un plus grand nombre de boursiers d'accéder à l'enseignement supérieur et à ses étudiants de mieux réussir aux examens, et de ses résultats concrets de stabilisation des effectifs étudiants contrairement à la tendance nationale. L'excellence n'est pas une question de taille, c'est aussi et surtout une réalité en matière d'aménagement des territoires.

### **Les IUT sont particulièrement concernés. Craignez-vous un rapatriement vers leurs universités-mères ?**

En France, on peut craindre en effet un rapatriement des formations universitaires. Les IUT sont donc concernés. Pour le Pôle de Valence, notre IUT, avec ses quatre départements et son grand nombre d'étudiants, a atteint un seuil qui peut sembler difficile à remettre en cause. Pour autant, nous sommes extrêmement inquiets pour son avenir car les moyens de l'Etat, tant financiers qu'en personnels, risquent de ne plus être fléchés sur l'IUT de Valence, ce qui entrainera nécessairement une perte d'autonomie, de proximité avec les entreprises locales notamment.

### **Comment conforter l'excellence des sites de proximité ? Etes-vous favorable à la proposition de la Fédération des maires des villes moyennes de les labelliser ?**

Il faut continuer à travailler ensemble avec des moyens renforcés de la part de l'Etat et des régions, structurer plus avant nos partenariats pour développer de nouvelles filières de formations en lien avec les secteurs économiques en croissance. C'est le travail engagé depuis plusieurs mois avec la région Rhône-Alpes. La représentation de nos antennes dans les structures de gouvernance sera également un facteur majeur de renforcement de notre collaboration et du rayonnement de l'excellence des grands pôles sur nos territoires. Nous poursuivrons ainsi l'objectif de concilier proximité et logique de spécialisation.

La labellisation des antennes universitaires est un vrai débat. Elle peut tendre à regrouper ou à exclure, à créer des « catégories » plutôt qu'à poser la question des dynamiques de territoires. Il faudra donc se poser la question de la définition des critères et de l'évaluation dans toute sa dimension.

---

Ce document provient du site La Lettre du Secteur Public <http://www.lalettredusecteurpublic.fr>. Les droits de reproduction sont réservés et strictement limités. L'adresse Internet du site de La Lettre du Secteur Public doit impérativement figurer dans la référence en cas de citation. Pour d'autres utilisations, veuillez contacter le responsable du site à l'adresse suivante : [redaction@lalettredusecteurpublic.fr](mailto:redaction@lalettredusecteurpublic.fr)